

Un message
aux
professionnels
d'établissements
correctionnels

Les Alcooliques anonymes
veulent travailler avec vous

Ce que les professionnels en correctionnel aimeraient savoir sur les AA

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes dont le but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Le travail des AA est fait de façon bénévole par des membres des AA.

Chez les AA, il n'y a pas d'autorité centrale et l'association n'est pour ainsi dire pas organisée. Il y a à New York un Bureau dit des Services généraux (qui sert principalement de bureau central pour assurer la diffusion internationale de l'information sur les AA), de même qu'il existe des bureaux et intergroupes locaux.

Les professionnels en correctionnel, les membres des AA et même les détenus qui veulent ouvrir un groupe des AA recevront de l'aide du Bureau des Services généraux. Le BSG leur fournira la brochure « Les AA dans les centres correctionnels », un manuel sur la conduite d'un groupe et autres publications.

Plusieurs comités de service AA locaux fourniront sur demande des exposés informels pour votre établissement. Les séances peuvent être adaptées à vos besoins. Un ordre du jour typique pourrait comprendre un ou plusieurs films produits par les AA et un exposé par un ou des membres des AA sur le sujet: « Ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas ».

Recherchez le numéro des Alcooliques anonymes dans votre annuaire local ou dans le journal.

Les AA veulent travailler avec vous

Depuis le début et encore aujourd'hui, les AA ont eu comme objectif de travailler avec les milieux professionnels. Nous cherchons toujours à renforcer et à développer davantage nos communications avec vous, et vos commentaires et suggestions seraient très appréciés. Ils nous aideront à travailler de façon plus efficace avec vous pour atteindre notre but commun: aider l'alcoolique qui souffre encore.

Les AA dans les établissements correctionnels

On trouve des groupes des AA dans quelque 1487 établissements correctionnels des Etats-Unis et du Canada. Chaque groupe fonctionne en vertu d'une entente entre les administrateurs de l'établissement en cause, pénitencier, camp de travail ou prison, et les groupes des AA environnants.

Une question revient souvent à savoir pourquoi les détenus ont besoin des AA pendant leur incarcération. La réponse est que le programme des AA offre beaucoup plus que la non-consommation d'alcool. Les AA sont un mode de vie et leur succès chez les groupes qui tiennent des réunions pendant qu'ils sont incarcérés montrent que ce programme peut aider le détenu alcoolique à mener une vie abstinent et heureuse, tant pendant son incarcération qu'après sa libération.

Plusieurs détenus ont été condamnés pour des crimes où l'alcool jouait un rôle important. Cette proportion semble plus élevée chez les détenus dans les établissements pour jeunes contrevenants.

Les professionnels du correctionnel ont décelé plusieurs avantages chez les détenus qui assistent aux réunions des AA, et ils sont d'avis qu'un détenu augmente ses chances de réussir à l'extérieur s'il fait partie du programme des AA.

Les groupes de détenus

C'est la direction du centre correctionnel qui fixe les conditions de fonctionnement de chaque groupe de détenus. Les règles

établies ne doivent être violées ni par les visiteurs ni par les détenus. Comme les règlements *peuvent varier et varient*, les membres des AA devront s'informer des règles et règlements particuliers à chacun des établissements qu'ils fréquenteront. Une bonne communication entre les administrateurs de centres correctionnels et les comités locaux des AA est essentielle à cette fin.

Généralement, des membres des AA des environs parraient les groupes des établissements correctionnels et travaillent en collaboration avec le personnel désigné par les directeurs du centre, de même qu'avec les détenus responsables du groupe des AA.

Dès qu'un groupe de détenus a commencé à fonctionner, il ressemble beaucoup à tous les autres groupes des AA. Si l'on fait exception des visites, prévues d'avance, du parrain du groupe ou des conférenciers des AA de l'extérieur, le monde du «dehors» n'a pas à intervenir dans un groupe AA de détenus.

Libérations et libérations conditionnelles

L'expérience a démontré que les ex-détenus qui vont rapidement chez les AA après leur sortie de prison ont toutes les chances de demeurer abstinents — et libres. Toutefois, ceux qui remettent leur retour chez les AA au moment où ils auront «régulé toutes leurs affaires» risquent de ne jamais revenir.

Les AA peuvent réduire ce risque au minimum. Avant qu'un détenu ne soit remis en liberté, il s'écoule généralement assez de temps pour établir un contact avec les AA de la localité ou de la ville où il ira habiter. Le parrain interne, de même que des contacts AA externes, peuvent presque toujours faire en sorte qu'un accueil chaleureux attende le détenu libéré qu'il soit reçu, non comme un ancien détenu mais comme un autre membre des AA.

Ce que NE font PAS les AA

Le mouvement des AA: ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent; ne sollicite pas les membres; n'entreprend ni ne parraine de recherche; ne tient pas de registre de présence ou de dossiers de cas personnels; ne prend pas part aux «Conseils» ou aux organismes sociaux; n'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres; ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique; ne procure ni services de désintoxication, de réhabilitation ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques; n'offre pas de services religieux ni n'organise ou ne parraine de retraites; n'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool; ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social; ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle; n'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA; ne fournit pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres.

L'unicité du but et problèmes autres que l'alcool

Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme 'abus de substances' ou 'dépendance chimique'. En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions des AA. Tous peuvent assister aux réunions *ouvertes* des AA, mais seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions *fermées*.

Voici quelques suggestions de brochures

VOICI LES AA

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES AA

LES AA SONT-ILS POUR VOUS ?

LES JEUNES ET LES AA

LES AA POUR LA FEMME

LE MEMBRE DES AA FACE À LA MÉDICATION
ET AUTRES DROGUES

VOUS CROYEZ-VOUS DIFFÉRENT ?

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE
PARRAINAGE

Y A-T-IL UN ALCOOLIQUE DANS VOTRE VIE ?

PROBLÈMES AUTRES QUE L'ALCOOLISME ?

JEAN... FACE À SON PROBLÈME D'ALCOOL

L'HISTOIRE DE NICOLE

VOUS VOUS OCCUPEZ PROFESSIONNELS
D'ALCOOLISME

COLLABORATION DES MEMBRES DES AA

LES AA DANS VOTRE MILIEU

POINT DE VUE D'UN MEMBRE SUR LES AA

LE SENS DE L'ANONYMAT

Pour plus d'informations, visitez www.aa.org
(Informations pour Professionnels) ou contacter
le responsable de Collaboration avec les
milieux professionnels au Bureau des Services
généraux: cpc@aa.org ou 212-870-3400.

Publication approuvée par la
Conférence des Services généraux

Titre original
A Message to Corrections Professionals

Copyright © 2018
par Alcoholics Anonymous World Services, Inc.

Tous droits réservés

Adresse postale :
P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163

www.aa.org